



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 18 MAI 2018**

**Présents** : Michel FISCHER, Alain MAUBEY, Véronique PAILLARD, Henri GUICHARD, Brigitte BONDIVENNE, Laurent BRAYARD, Jocelyne FAUVEY, Sébastien LONGIN, Louis LUX, Delphine PRUDENT, Chantal REYBARD.

**Excusés** : Laurence CAMBRAY, Isabelle SAILLARD, Michel TRONTIN.

**Absent** : Hubert POMMIER.

**Secrétaire de séance** : Laurent BRAYARD

### **RENOUVELLEMENT DSP EAU**

La commune a un contrat de Délégation de Service Public pour la distribution d'eau potable avec la régie de la ville de Lons le Saunier qui se termine au 31/12/2018. La loi NOTRe impose le passage de la gestion de l'ensemble des services publics d'eau au niveau intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit à la communauté d'agglomération ECLA. En conséquence le Conseil décide, à l'unanimité de proroger d'un an le contrat de DSP eau avec la régie de la ville de Lons le Saunier soit jusqu'au 31 décembre 2019.

### **COMMISSION INVENTAIRE PETIT PATRIMOINE**

A la lecture d'un courrier du vice-président de la communauté d'agglomération aux affaires culturelles, le Conseil est informé que le petit patrimoine public deviendra une compétence communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et propose de faire un inventaire sur la commune. Le patrimoine retenu fera l'objet d'un entretien et d'une valorisation par ECLA. Le Conseil décide la mise en place d'une commission qui sera chargée de réaliser cet inventaire précis pour le mois de septembre.

### **AFFAIRES EN COURS**

#### **Projet d'extension et de réhabilitation du foyer rural :**

Le Conseil municipal prend connaissance de l'Avant-Projet Sommaire et des modifications apportées suite au premier projet. Ce projet comprend :

- 1) Une réhabilitation de l'existant : modification et réfection de l'entrée, des sanitaires (accessibilité aux personnes à mobilité réduite), du hall, (remplacement des menuiseries extérieures, isolation des murs par l'extérieur)
- 2) Une extension et réfection complète de la salle polyvalente avec la réalisation d'un parvis d'entrée conforme à la réglementation PMR (rampe d'accessibilité). La salle polyvalente aurait une surface totale de 213 m<sup>2</sup>.

L'accent sera mis également sur la performance énergétique du bâtiment (norme RT 2005 BBC Effinergies Rénovation). Le Montant prévisionnel des travaux est estimé à 425 100 € HT. Les différents partenaires seront sollicités pour le financement : l'Etat (subvention D.E.T.R. à hauteur de 30%) le Conseil Département (solde ESTJ 13 000 €) et la Région dans le cadre du programme de performance énergétique Effilogis.

**Urbanisme** : Le Conseil est informé des dossiers en cours.

**Accessibilité de la Mairie** : Le devis de l'entreprise BRAM est validé pour divers travaux liés à la réglementation sur l'accessibilité de la Mairie pour un montant de 1963.08 € TTC.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**Cimetière** : Un jardin du Souvenir sera réalisé prochainement.

**Agence Postale Communale** : Suite à une récente effraction, le remplacement de la porte sera réalisé. La pose d'une alarme sera étudiée.

**Voirie** : Pour des raisons de sécurité suite à un glissement de terrain sur la RD117, le Conseil départemental a pris un arrêté pour interdire la circulation sur la RD117 entre Macornay et Geruge à compter du 25 mai 18H. Un itinéraire de déviation est fixé pour :

- Le sens Geruge/Lons le Saunier :

RD117 (direction Cressia) - RD 2 (direction Orgelet) - RD470 et RD52 (direction Lons le Saunier) - RD678 (direction Montmorot).

- Le sens Lons le Saunier : itinéraire inverse.

A noter que les poids lourds, en transit, devront emprunter le contournement ouest de Lons le Saunier et la RD678 par Revigny et que la fin d'interdiction de circulation n'est pas précisée.

- ✓ Un administré de Vaux sous Bornay nous fait part du mauvais état de la chaussée rue de la Fontaine sur la partie nord. Les services d'ECLA, gestionnaires de la voirie, sont informés.

- ✓ Le chantier de la rue du Paradis est à présent terminé.

**CARTE AVANTAGE JEUNES** : offerte aux jeunes scolarisés de la 6<sup>ème</sup> à la terminale ou équivalent – Cette carte sera attribuée uniquement aux jeunes qui se seront inscrits en Mairie avant le **17 JUILLET 2018** - (inscription possible par INTERNET, téléphone, écrit ou au secrétariat...)

### **INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE :**

L'inscription se fait sur le site internet Région Bourgogne Franche Comté : [www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr) rubrique inscription scolaire, date limite d'inscription le **17 JUILLET 2018**. Information disponible sur les panneaux d'affichage (Carte de transport scolaire ECLA) et en Mairie.

Le Maire,



Michel FISCHER



Le Secrétaire de Séance,

Laurent BRAYARD.

